



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ESSONNE

Association Loi 1901

Siège social : 10 bis square Lamartine
91000 EVRY

Exercice clos le 31 août 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ESSONNE

Association Loi 1901

Siège social : 10 bis square Lamartine
91000 EVRY

Exercice clos le 31 août 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Essonne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 788 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 810 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 792 sur 808 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 10 457,33 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans quatre comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé figure, pour une somme de 737,78 €, le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans un compte rendu financier ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 10 janvier 2025

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE L'ESSONNE

ACTIF	31.08.2024			31.08.2023	PASSIF	31.08.2024	31.08.2023
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 292	2 292			Fonds propres (avant affectation)	348 689	328 229
Terrains					Report à nouveau	3 093 989	3 338 841
Constructions					Résultat de l'association	106 960	-224 505
Matériels d'activités	746	746			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	21 289	18 549	2 740	3 307	Total	3 549 638	3 442 565
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	24 327	21 587	2 740	3 307	Provisions pour charges	21 180	19 372
					Total	21 180	19 372
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 262		3 262	3 456	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	9 958	4 000	5 958	9 820	Fournisseurs	3 887	3 680
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	24 362	15 784
Autres créances (dont erreurs débitrices)	10 461		10 461	23 833	Comptes courants OCCE	1 531	
Trésorerie	3 578 475		3 578 475	3 440 472	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	889	77
Charges constatées d'avance	592		592	592	Produits constatés d'avance		
Total	3 602 747	4 000	3 598 747	3 478 171	Total	30 670	19 542
TOTAL	3 627 075	25 587	3 601 487	3 481 479	TOTAL	3 601 487	3 481 479

AD OCCE DE L'ESSONNE

	2023/2024	2022/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 976 878	1 948 623
Ventes de produits	2 589 126	2 699 283
Prestations de service et animations	1 229 790	1 257 988
Subventions d'exploitation	1 418 216	1 338 922
Dons et Mécénat		
Contributions financières	365 138	376 179
Autres produits	86	7
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	7 579 233	7 621 002
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 405 609	1 568 609
Variation des stocks de fournitures à céder	194	585
Autres achats et charges externes	5 730 963	5 920 986
Aides financières	118 152	110 110
Impôts et taxes	10 429	6 748
Salaires	30 909	31 289
Charges sociales	11 190	11 102
Cotisations reversées	171 106	161 825
Autres charges		
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	55 961	67 597
Dotations aux dépréciations et provisions	2 808	4 889
Report en fonds dédiés		
Total	7 537 321	7 883 741
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	41 913	-262 738
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	76 778	49 997
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	76 778	49 997
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	76 778	49 997
RESULTAT COURANT (I + II)	118 690	-212 741
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	99 097	95 427
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	99 097	95 427
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	110 827	107 191
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	110 827	107 191
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-11 730	-11 764
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	106 960	-224 505
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	18 000	18 000
Bénévolat	472 093	473 660
Total	490 093	491 660
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	18 000	18 000
Personnel bénévole	472 093	473 660
Total	490 093	491 660

ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DE L'ESSONNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2024. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	3 601 487,34 €	3 481 478,81 €
Résultat de l'exercice :	106 960,29 €	-224 505,23 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	810	808
dont coopératives et foyers agrégés :	788	792
dont coopératives et foyers non agrégés :	22	16
Nombre de coopérateurs :	144 943	144 618
Heures de bénévolat du siège départemental	850	850
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	16 317	16 374
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	9	9 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	472 093 €	473 660 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une baisse des dépenses des coopératives agrégées de l'ordre de 5% (principalement charges des activités éducatives) ce qui a permis de retrouver un excédent concernant les comptes agrégés des coopératives (+76,6 K€ vs un déficit de 245 K€ en N-1). S'agissant du Siège départemental, on note une hausse significative des produits financiers tirés de la mutualisation des Classes d'Eau (92 vs 76).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AD OCCE DE L'ESSONNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.										
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.										
Résultat exercice :	106 960,29	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> </table>	{	d	}	d	<table border="0" style="font-size: 1.2em;"> <tr><td>30 347,36</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>76 612,93</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	30 347,36	pour le siège départemental	76 612,93	pour les C.R.F. agrégés
{	d										
}	d										
30 347,36	pour le siège départemental										
76 612,93	pour les C.R.F. agrégés										
Autres créances :	10 460,68	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> </table>	{	d	}	d	<table border="0" style="font-size: 1.2em;"> <tr><td>3,35</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>10 457,33</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> </table>	3,35	pour le siège départemental	10 457,33	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
{	d										
}	d										
3,35	pour le siège départemental										
10 457,33	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs										
entre total actif et total passif constatés dans		4	C.R.F. agrégés.								
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Autres dettes :	889,02	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> </table>	{	d	}	d	<table border="0" style="font-size: 1.2em;"> <tr><td>151,24</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>737,78</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> </table>	151,24	pour le siège départemental	737,78	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
{	d										
}	d										
151,24	pour le siège départemental										
737,78	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs										
entre total actif et total passif constatés dans		1	C.R.F. agrégés.								
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.											
Disponibilités :	3 578 475,18	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> </table>	{	d	}	d	<table border="0" style="font-size: 1.2em;"> <tr><td>417 593,17</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>3 160 882,01</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	417 593,17	pour le siège départemental	3 160 882,01	pour les C.R.F. agrégés,
{	d										
}	d										
417 593,17	pour le siège départemental										
3 160 882,01	pour les C.R.F. agrégés,										
soit en moyenne environ		4 011,27	par C.R.F. agrégé.								

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	55 961,21	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> </table>	{	d	}	d	<table border="0" style="font-size: 1.2em;"> <tr><td>2 558,53</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td>53 402,68</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	2 558,53	pour le siège correspondant aux amortissements	53 402,68	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
{	d										
}	d										
2 558,53	pour le siège correspondant aux amortissements										
53 402,68	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements										
soit en moyenne environ			67,77 par C.R.F. agrégé.								
Total des produits :	7 755 108,47	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> </table>	{	d	}	d	<table border="0" style="font-size: 1.2em;"> <tr><td>456 796,77</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>7 298 311,70</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	456 796,77	pour le siège départemental	7 298 311,70	pour les C.R.F. agrégés,
{	d										
}	d										
456 796,77	pour le siège départemental										
7 298 311,70	pour les C.R.F. agrégés,										
soit en moyenne environ			9 261,82 par C.R.F. agrégé.								
Total des charges :	7 648 148,18	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td style="font-size: 1.5em;">d</td></tr> </table>	{	d	}	d	<table border="0" style="font-size: 1.2em;"> <tr><td>426 449,41</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>7 221 698,77</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> </table>	426 449,41	pour le siège départemental	7 221 698,77	pour les C.R.F. agrégés,
{	d										
}	d										
426 449,41	pour le siège départemental										
7 221 698,77	pour les C.R.F. agrégés,										
soit en moyenne environ			9 164,59 par C.R.F. agrégés								
Résultat net moyen :			97,22 par C.R.F. agrégé.								

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,9	0,9
Total	2,9	2,9

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	778	773
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	96%	96%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	747	705
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	19	21
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	808	808
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	4
Participants aux séances de formation (estimation)	76	117

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE L'ESSONNE

ACTIF	31.08.2024			31.08.2023	PASSIF	31.08.2024	31.08.2023
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 292	2 292			Fonds propres (avant affectation)	348 689	328 229
Terrains					Résultat du siege de l'association	30 347	20 460
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	746	746			Total	379 037	348 689
Autres immobilisations corporelles	21 289	18 549	2 740	3 307	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	21 180	19 372
Total	24 327	21 587	2 740	3 307	Total	21 180	19 372
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 262		3 262	3 456	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	9 958	4 000	5 958	9 820	Fournisseurs	3 887	3 680
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	24 362	15 784
Autres créances	3		3	10 080	Comptes courants OCCE	1 531	
Trésorerie	417 593		417 593	360 348	Autres dettes	151	77
Charges constatées d'avance	592		592	592	Produits constatés d'avance		
Total	431 408	4 000	427 408	384 296	Total	29 932	19 542
TOTAL	455 735	25 587	430 148	387 603	TOTAL	430 148	387 603

AD OCCE DE L'ESSONNE

	2023/2024	2022/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	246 483	245 941
Ventes de produits	2 417	2 494
Prestations de service et animations	37 612	37 238
Subventions d'exploitation	89 774	76 429
Dons et Mécénat		
Contributions financières	3 647	1 794
Autres produits	86	7
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	380 019	363 903
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 608	1 238
Variation des stocks de fournitures à céder	194	585
Autres achats et charges externes	71 471	59 993
Aides financières	118 152	110 110
Impôts et taxes	10 429	6 748
Salaires	30 909	31 289
Charges sociales	11 190	11 102
Cotisations reversées	177 130	167 957
Autres charges		
Dotations aux amortissements	2 559	2 276
Dotations aux dépréciations et provisions	2 808	4 889
Reports en fonds dédiés		
Total	426 449	396 187
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-46 430	-32 284
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	76 778	49 997
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	76 778	49 997
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	76 778	49 997
RESULTAT COURANT (I + II)	30 347	17 713
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-0	3 247
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	-0	3 247
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		500
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		500
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-0	2 747
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	30 347	20 460
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	18 000	18 000
Bénévolat	23 375	23 375
Total	41 375	41 375
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	18 000	18 000
Personnel bénévole	23 375	23 375
Total	41 375	41 375

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2024, qui dégage un bénéfice de 30 347,36 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice est marqué par une hausse des produits financiers tirés de la mutualisation des avoirs des coopératives et une augmentation des Classes d'Eau (92 vs 76).

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	2 292,09			2 292,09
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	1 852,98			1 852,98
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	14 006,50	1 991,04		15 997,54
Mobilier de bureau	4 184,45			4 184,45
Immobilisations en cours				
Total	22 336,02	1 991,04		24 327,06

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisition de l'exercice : Photocopieur

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	2 292,09			2 292,09
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	1 852,98			1 852,98
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	10 699,13	2 558,53		13 257,66
Mobilier de bureau	20%	4 184,45			4 184,45
Total		19 028,65	2 558,53		21 587,18

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Apprendre en jardinant	24,40
Apprendre en jouant	322,00
Journée de Léa	28,50
Pédagogie coopérative	36,00
Fichier délégué élève	65,00
Agendas coopératifs élèves C2	1 140,00
Agendas coopératifs élèves C3	253,20
Agendas coopératifs guides enseignants C2	80,00

Agendas coopératifs guides enseignants C3	94,50
Agendas coopératifs maternelle	510,00
Recharges agendas coopératifs maternelle	500,00
Jeux Place de la Loi	200,00
Gobelets réutilisables	<u>8,50</u>
	3 262,10

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés (a)	9 958,00		9 958,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	9 958,00		9 958,00

(a) : dépréciées à hauteur de 4 000 € (risque de non-recouvrement)

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Rémunérations (trop versé) **3.35**

7. Trésorerie

Obligations Bred	50 143,00
Parts sociales Bred	44 660,21
Banque	59 504,78
Livret A	91 066,88
Livret casden	83 546,95
Intérêts courus	<u>88 671,35</u>
	417 593,17

8. Charges constatées d'avance

Calendriers 2025	237,50
Abonnement SI bureautique photocopieur	<u>354,00</u>
	591,50

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	19 372,06	1 807,51		21 179,57
Provisions pour charges	19 372,06	1 807,51		21 179,57
Immobilisations financières				
Usagers	3 000,00	1 000,00		4 000,00
Autres créances				
Provisions pour dépréciations	3 000,00	1 000,00		4 000,00
Total	22 372,06	2 807,51		25 179,57

Dotations / reprises d'exploitation	2 807,51
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	2 807,51

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

- (1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

5. Fournisseurs

Dettes Fournisseurs	301,29
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3 588,00</u>
	3 889,29

6. Dettes fiscales et sociales

CONGES PAYES	4 954,48
URSSAF	1 220,83
Mutuelle Générale de l'Education Nationale	74,80
CAISSE DE RETRAITE	649,81
PREVOYANCE	38,03
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	1 930,27
Etat- prélèvement à la source	51,30
FORMAT° PROFESSIONNELLE CONTINUE	820,60
Etat - charges à payer	<u>14 622,22</u>
Total	24 362,34

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Fédération Nationale	1 531,25
----------------------	-----------------

8. Autres dettes

Note de frais L. Sangiorgi	109,06
Note de frais V. Brault	<u>42,18</u>
	151,24

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	144 943	144 618
Cotisation nationale par coopérateur	1,22 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,48 €	0,54 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	246 403,10	245 850,60
Cotisations versées à la Fédération	176 830,46	167 756,88
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	176 830,46	167 756,88

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Agence de l'eau Seine Normandie	77 280,00	66 640,00
Trousse à projets	12 494,26	9 789,46
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	89 774,26	76 429,46
Dont reversées aux coopératives	76 894,26	62 989,46

3. Contributions financières

Contributions solidarité des coopératives **3 647,07**

4. Aides financières

Subvention Agence de l'eau	64 400,00
Subvention Trousse à projets	12 494,26
Rêve la planète	6 535,29
Théâtre	13 279,88
Aides à projets	15 967,13
Remboursement 1ère adhésion	1 128,80
Mini jardins	271,69
Jeux maths	576,90
Aide financière aux coops	2 998,00
Aides autres entités OCCE	500,00
Total	118 151,95

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus : NEANT

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie d'Evry-Courcouronnes, de locaux situé 10 bis square Lamartine (environ 163 m²). Cette mise à disposition a été valorisée sur la base de 1500€/mois soit 18 000€/an.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 850 heures de travail valorisées à 23 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque BRED :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Bred (convention du 11/02/2004) approuvé par l'assemblée générale du 05/01/2004. Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	810	808
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 314 807,28	3 250 124,17 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	76 777,72 €	49 997,24 €
Montant des impôts dus par l'AD	8 050,14 €	6 094,62 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	68 727,58 €	43 902,62 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%